

Droit de réponse suite aux propos du maire d'Orléans publiés dans La République du Centre du 23 juillet 2005 «Je ne peux pas accepter de voir mes propos qualifiés « d'indignes » par Monsieur Grouard.

Ce qui est indigne, c'est son comportement qui consiste à accuser un élu sans fournir de preuves.

J'observe, en outre, que dans sa récente mise au point Monsieur Grouard ne répond sur aucun des sujets abordés lors de la conférence de presse des élus de l'opposition (économie, emploi, université, recherche, urbanisme, transports, culture).

J'ai montré, preuve à l'appui, que la presse nationale avait positionné le pôle cosmétique à Chartres, et non à Orléans. Un grand travail a été fait en Eure et Loir autour de la Cosmetic Valley. La Région et le Département du Loiret se sont engagés. L'implication de la Ville et de l'agglomération d'Orléans a été très discrète. A tel point que le jour de l'annonce par le gouvernement de ce « pôle de compétitivité », la Communauté d'Agglomération Orléanaise n'aurait même pas évoqué cette question... si l'opposition n'en avait pas parlé !

Je suis donc « bien informé », contrairement à ce que dit Monsieur Grouard avec une nervosité qui ne fait que s'accroître.

Je lui souhaite des vacances réparatrices. »

Jean-Pierre SUEUR.

>> Voir ce qui a été publié dans La République du Centre du 3 août 2005

[Télécharger le fichier](#)

Thème : Textes sur Orléans